



Formulaire de demande d'autorisation de transport de l'Uranate

Feuillet : 1/6
Codif : INS4
Date de création : 06/05/2021 Ind. 1.1

RÉFÉRENCES : TEXTES LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRES

- Loi n°2017-29 du 15 mars 2018 portant sûreté radiologique et sécurité nucléaire en république du Bénin ;
 - Décision N°0118-2021/PR/P-CS/SP-ANSR/SA du 06 mai 2021 portant sûreté et sécurité des transports de matières radioactives en République du Bénin ;
- Le règlement sur la Sûreté des transports des matières radioactives (SSR-6).

Consignes : Ce formulaire de notification est à remplir et à retourner à l'ANSR, à l'adresse indiquée ci-dessus. Si l'espace alloué sur le formulaire n'est pas suffisant des pages supplémentaires datées et signées peuvent être complétées.

1. IDENTIFICATION DE L'EXPÉDITEUR

Nom et prénoms de l'expéditeur :

Fonction dans l'Établissement :

Nom de l'Établissement :

Adresse de l'Établissement :

Téléphone : Fax : Email :

2. IDENTIFICATION DU TRANSPORTEUR

Nom et prénoms du demandeur :

Fonction dans l'Établissement :

Nom de l'Établissement :

Adresse de l'Établissement :

Téléphone : Fax : Email :

Référence de l'agrément d'aptitude au TMRA¹ :

3. IDENTIFICATION DU CONVOYEUR

Nom et prénoms du demandeur :

Fonction dans l'Établissement :

Nom de l'Établissement :

Adresse de l'Établissement :

Téléphone : Fax : Email :

Référence de l'agrément d'aptitude au convoyage de matières radioactives¹ :

.....

¹ L'agrément délivré par l'ANSR



SP-ANSR

Secrétariat Permanent
Autorité Nationale de
Sûreté Radiologique et
de Radioprotection

PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Téléphone :
Email : ansr@gouv.bj
Site web : <https://ansr.gouv.bj>
01 BP 2039 Cotonou, Bénin

4. IDENTIFICATION DU DESTINATAIRE

Nom et prénoms du destinataire :

Fonction dans l'Établissement :

Nom de l'Établissement :

Adresse de l'Établissement :

Téléphone : Fax : Email :

5. PÉRIODE COUVERTE PAR LA DEMANDE D'AUTORISATION (Veuillez cocher une case)

Autorisation annuelle :

Autorisation pour un convoi :

Autorisation spéciale² :

6. MOTIF DE LA DEMANDE D'AUTORISATION

Première demande :

Renouvellement :

Référence de l'autorisation précédente :

Motif de la demande de renouvellement de l'autorisation

- Expiration de l'autorisation :

- Changement de responsable :

- Autre, à préciser :

7. INFORMATIONS SUR LES CONVOIS (un tableau pour chaque convoi envisagé)

Numéro d'immatriculation du camion	Numéro du colisage	Nombre de fûts	Masse d'uranate par fût (tonnes)	Masse totale d'uranate par camion (tonnes)

² Pour un convoi qui n'était pas prévu dans la planification annuelle annoncée à l'ANSR.



10. RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES SUR LES COLIS

- Nombre de colis par expédition :
- Type de colis :
- Catégorie du colis avec le numéro ONU (UN) :
- Indice de transport estimé ou mesuré :
- Débit de dose au contact :
- Débit de dose à 1 m du colis :
- Valeur maximale de l'activité surfacique mesurée sur les conteneurs :
- Débit de dose dans la cabine du conducteur :
- Poids des colis :
- Certificat d'agrément du modèle de colis le cas échéant :
- Volume du colis :

11. RENSEIGNEMENTS SUR LES MOYENS DE TRANSPORT ROUTIER

- Marque du/des véhicule(s) :
- N° d'immatriculation :
- N° carte grise :
- Date de validité de la visite technique :
- Charge max (PTCA) :
- Equipements à bord (moyens d'arrimage, équipement de lutte contre l'incendie, ruban de balisage, moyens de calage) :
- Equipements spéciaux nécessaire le cas échéant (écrans plombés, radiamètres, contaminamètre, etc.) :
- Moyens de communication (radio, N° téléphone cellulaire, etc.) :
- Référence du plan d'urgence applicable :

12. SURVEILLANCE DOSIMÉTRIQUE² DES TRAVAILLEURS EXPOSÉS AUX RAYONNEMENTS IONISANTS

Abonnement à la surveillance dosimétrique des travailleurs : Oui Non :

Si oui, Nom du service prestataire et le numéro du certificat d'agrément délivré par l'ANSR :

Pays d'origine du service prestataire :

Adresse :

Tel : Fax :

E-mail :

Type de dosimètres utilisés :

Dosimètres : passifs opérationnels

Fréquence de la surveillance dosimétrique : 1 mois 3 mois





SP-ANSR

Secrétariat Permanent
Autorité Nationale de
Sûreté Radiologique et
de Radioprotection

PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Téléphone :
Email : ansr@gouv.bj
Site web : <https://ansr.gouv.bj>
01 BP 2039 Cotonou, Bénin

13. ENGAGEMENT

Je certifie l'exactitude des déclarations ci-dessus et je m'engage à :

- respecter les conditions de transport de l'uranate, les normes de sûreté radiologique et de sécurité nucléaire conformément à la législation et à la réglementation nationales en vigueur au Bénin ;
- aviser sans délai, l'Autorité Nationale de Sûreté Radiologique et de Radioprotection (ANSR) de tout changement aux indications de la présente demande ;
- former, informer et sensibiliser les transporteurs des risques que leur travail comporte pour leur santé ainsi que des moyens de prévention ;
- informer sans délai l'ANSR de tout incident/accident survenu lors du transport.

NB : l'ANSR peut, pour l'étude du dossier, exiger tout autre document ou renseignement qu'elle juge nécessaire.

Fait à....., le.....

Signature

Signature

**Nom et prénoms du responsable
technique de la préparation du dossier de
transport**

Nom et prénoms de la PCR

Signature

Nom et prénoms du transporteur



SP-ANSR

Secrétariat Permanent
Autorité Nationale de
Sûreté Radiologique et
de Radioprotection

PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Téléphone :
Email : ansr@gouv.bj
Site web : <https://ansr.gouv.bj>
01 BP 2039 Cotonou, Bénin

PIÈCES À FOURNIR

1. une demande manuscrite datée et signée ;
2. la quittance de versement des frais d'étude de dossier sur le compte N° **BJ6600100100000102370209** intitulé « ANSR » ouvert dans les livres de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) ;
3. l'acte de création de la structure du transporteur ou équivalent ;
4. l'acte de nomination ou le diplôme de qualification du responsable de la structure ;
5. la copie du manifeste ;
6. la copie du certificat du contrôle de contamination surfacique des conteneurs ;
7. une copie du certificat de visite technique du véhicule délivré par une structure agréée ;
8. une copie certifiée conforme de l'assurance du véhicule ;
9. l'acte de désignation de la Personne Compétente en Radioprotection (PCR) ;
10. la copie du certificat de qualification de la Personne Compétente en Radioprotection (PCR) ;
11. la liste des personnes impliquées dans le transport et la copie de chaque pièce d'identité ;
12. une copie certifiée conforme du permis de conduire du (des) conducteur (s) ;
13. le certificat de formation en transport de marchandises dangereuses de chaque conducteur chargé du transport ;
14. le certificat de formation du Conseiller en sécurité de transport des marchandises dangereuses (s'il en existe) ;
15. les certificats d'agrément du modèle de l'emballage utilisé ;
16. le protocole de radioprotection ;
17. les copies des pièces ci-après confiées au convoyeur par le demandeur :
 - une déclaration d'expédition de marchandises dangereuses comportant notamment le numéro ONU, la classe (7 pour la radioactivité) et le risque subsidiaire, le nombre et la description des colis (symbole du radionucléide, forme physicochimique, activité), la quantité totale en volume ou en masse, le nom et l'adresse de l'expéditeur et du destinataire, la catégorie du colis, l'Indice de Transport, l'Indice de criticité si nécessaire, l'étiquette ;
 - les consignes de sécurité (dispositions à prendre en cas d'incendie ou d'accident) et instructions spéciales ;
 - une consigne supplémentaire précisant les coordonnées téléphoniques des services de secours, de la police républicaine, du transporteur, de l'expéditeur et du destinataire.